

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire  
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)  
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire  
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Teich (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

**Étaient Présents en présentiel** : **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DELUGA François**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. FORET Thierry, **M. DUFAY Michel**, **M. PAIN Cédric**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. COUTIERE Dominique

**Étaient Présents en visioconférence** : **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. GILLE Hervé**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LAGRAVE Renaud**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SAINTORENS Denis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia

**Absents excusés (pouvoirs)** : **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge

**Absents** : **M. BAUDE Vital** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. CARRERE Paul** (excusé), **M. DECLERCQ Cyrille** (excusé), **M. DURRIEU Michel**, **M. LASSALE Jean-Claude**, **M. MONNIER Philippe**, **M. PAPADATO Patrick**, **Mme TAPIN Maylis**, **M. TAUZIN Arnaud** (excusé).

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	23	<b>Représentant nombre de voix</b>	<b>72</b>
Nombre de pouvoirs	6	Nombre de voix pour	72
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

## **TOURISME**

### **Attribution de la Marque Valeurs Parc naturel régional au voyageur Escursia pour un séjour organisé**

La Marque collective « Valeurs Parc naturel régional », déposée à l'INPI, appartient à l'Etat qui en délègue l'attribution aux 58 Parcs naturels régionaux de France.

Elle propose un principe « gagnant gagnant » pour des entreprises qui respectent un équilibre entre le développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire.

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 24 octobre 2023**  
**A LE TEICH (33) et en visioconférence** **Délibération n°2023-122**

Les référentiels tourisme comprenant des critères génériques d'organisation d'entreprise, des critères communs à toutes les prestations touristiques et des critères spécifiques par domaines d'activités, ont été révisés en 2023.

Ils déclinent toujours les trois valeurs de la Marque : le lien au territoire, le respect de l'environnement et la dimension humaine et prennent davantage en compte les enjeux de mobilités bas carbone et de transition écologique des bénéficiaires.

Le référentiel « séjours organisés » intégrant des critères personnalisés pour les Landes de Gascogne, a reçu un avis favorable de la commission Marque de la Fédération des Parcs le 14 septembre.

Cet avis favorable a permis de programmer l'audit du voyageur Escursia, candidat à la Marque Valeurs Parcs pour le séjour : Landes et littoral de Gascogne : à l'affût des oiseaux migrateurs, de trois jours et deux nuits, accompagné par un guide nature de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon et dont l'hébergement se situe à Captieux, à la Ferme des Filles.

Ce voyageur est un spécialiste du voyage nature et ornithologie, en France et à l'international.

L'audit présenté à la commission Marque du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, a reçu un avis favorable pour avoir démontré :

- Son rôle d'ambassadeur des valeurs du Parc : guide nature, hébergement et restauration issus du réseau des Imaginaterres, signataires de la charte de tourisme durable du Parc, et engagés dans une réduction de leurs déchets, l'approvisionnement local, la place à une alimentation moins carnée, une approche personnalisée et conviviale du séjour.
- L'implication des clients dans des comportements écocitoyens intégrant notamment l'encouragement au recours au train pour leur acheminement.
- Leur respect et leur valorisation équilibrée des patrimoines naturels du Parc : Le séjour met en valeur un patrimoine naturel remarquable, l'hivernage des grues cendrées et autres migrateurs du Bassin d'Arcachon. Il génère une fréquentation en basse saison touristique, à petite jauge, sans impact négatif sur les espèces observées, sous la houlette du guide qui connaît les terrains de pratique et prête une forte attention au respect des habitats naturels et aux autres usagers des espaces fréquentés.

La commission Marque valide également les termes de la convention d'utilisation de la Marque Valeurs Parc naturel régional annexée au présent rapport.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** le projet et la convention d'utilisation de la Marque Valeur Parc avec M. Matthieu REYNIER, Co fondateur de l'entreprise Terres Oubliées
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte